

BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

AVIS



Assemblée Plénière du 14 décembre 2022

Rapporteure : Sylvie GALEA, 1^{er} collège, Membre de la Commission **Finances et Fonctionnement**

Chargée de Mission : Christiane GAU

Travaux conduits par la Commission Finances et Fonctionnement dans le cadre d'une saisine du Conseil Régional

Avis adopté à l'unanimité des 109 membres ayant pris part au vote.

Budget Primitif 2023 du Budget Principal – Avis du CESER

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	4
INTRODUCTION	5
1. LE BP 2023 : ELEMENTS PRESENTES PAR LA REGION	5
A. LES DONNEES FINANCIERES	5
a) Les recettes et dépenses réelles de la section de fonctionnement.....	5
b) Les recettes et dépenses réelles de la section d’investissement.....	5
c) L’endettement et les indicateurs financiers	6
d) Les autorisations d’engagement et de programme ouvertes au BP 2023.....	6
B. UNE NOUVEAUTE EN 2023: LA PRESENTATION « BUDGET VERT »	6
2. COMMENTAIRE ET AVIS DU CESER	7
A. SUR LE RAPPORT DE PRESENTATION	7
B. SUR LA NOTION DE BUDGET VERT	7
C. SUR LES ELEMENTS BUDGETAIRES.....	8
D. SUR LE STOCK D’AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	8
E. SUR L’EVALUATION	8
F. SUR LES POLITIQUES SECTORIELLES TERRITORIALES	8
Commission Aménagement et Développement des Territoires et du Massif, Foncier, Habitat, Logement	8
Commission Emploi, Développement Economique Régional	9
Commission Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation	9
Commission Relations Internationales, Europe et Euro-Région	10
Commission Culture, Patrimoine culturel	10
Commission Tourisme	11
Commission Transports Publics Régionaux et Ecomobilité.....	11
Commission Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral.....	12
Commission Développement Soutenable, Environnement, Energie et Climat.....	12
Commission Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux	13
Commission Formation Professionnelle et Apprentissage	14
Commission Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services Publics	14
Commission Sport, Jeunesse et Vie associative	15
CONCLUSION	16
ANNEXES	17
EXPLICATIONS DE VOTE	20

REMERCIEMENTS

Le CESER remercie

- Les personnes auditionnées par sa commission Finances et Fonctionnement dans le cadre de l'élaboration de cet avis : M. Jean Pierre COLIN, Vice-Président du Conseil régional en charge des Finances et des partenariats de coopération, Madame Johanna SOUSAN, conseillère du Président de la Région, Mme Raphaëlle SIMEONI, Directrice Générale des Services du Conseil régional, Madame Nadia BASSO, Directrice des Finances, M. Frédéric AMEVET, Directeur des Finances Adjoint.
- Les élus régionaux et les représentants des services qui se sont rendus disponibles pour être auditionnés par les commissions sectorielles du CESER.

INTRODUCTION

La Région caractérise son budget Primitif 2023 ainsi : « 100% climat, proximité et efficacité », et ces éléments guideront la mise en œuvre des actions de la Région en 2023.

Ainsi, ce budget est construit dans l'objectif d'une vigilance concrète sur l'impact des dépenses régionales au regard des enjeux climatiques.

La Région annonce également une démarche de transformation de son administration, pour améliorer le service rendu aux usagers.

Enfin, malgré le contexte actuel de crises, la Région entend poursuivre la trajectoire budgétaire fixée en début de mandature, axée sur le maintien d'un niveau d'investissement élevé et sur l'amélioration de la capacité de désendettement.

1. LE BP 2023 : ELEMENTS PRESENTES PAR LA REGION

A. LES DONNEES FINANCIERES

Le montant total des opérations réelles de ce budget 2023, est de 2,860 milliards d'euros (+ 17,4 % par rapport au BP 2022). Ce budget comprend également des opérations d'ordre (qui ne génèrent ni encaissements ni décaissements)

a) Les recettes et dépenses réelles de la section de fonctionnement

Recettes réelles : 2,217 milliards d'euros, en augmentation de 8,8 % par rapport au BP 2022, hausse due au dynamisme de la recette de TVA

Dépenses réelles : 1,853 milliard d'euros, en hausse de 13,3 % par rapport au BP 2022.

L'augmentation est due pour une large part à l'inflation, principalement liée à la hausse du coût des énergies dans les lycées et les transports, et à l'augmentation du coût des intérêts des emprunts.

b) Les recettes et dépenses réelles de la section d'investissement

Hors emprunt, les **recettes réelles** s'élèvent à 268,2 millions d'euros, en forte augmentation de près de 61%, principalement grâce aux fonds européens : 166.8 M€ en 2023 contre 78 M€ en 2022.

Les **dépenses réelles** (hors remboursement de la dette) sont prévues à hauteur de 868 M€ (en hausse de 29,8 %) dont 174 M€ au titre d'actions soutenues par des fonds européens.

c) L'endettement et les indicateurs financiers

- Montant de **l'emprunt prévu en 2023** pour le budget principal : **374,5 millions d'euros**, avec un poids des charges d'intérêt en augmentation, en raison des hausses du taux de refinancement de la BCE intervenues en 2022 et qui vont se poursuivre en 2023. Pour limiter ces dépenses, la Région entend donner priorité aux emprunts obligataires et poursuivre la gestion active de sa dette et le recours aux swaps.
- **Encours de la dette** hors crédits-bails fin 2023 : il devrait atteindre **2,828 milliards d'euros** (2,985 Md€ crédits-bails inclus).
- **Capacité de désendettement prévisionnelle** : 7,9 années (crédits-bails inclus), contre 7,3 années au BP 2022.
- **Epargne de gestion** : en baisse de 4,5 %, avec un montant prévu de 436 M€.
- **Epargne brute** (calculée en incluant le retraitement lié au dispositif exceptionnel d'étalement des charges « crise sanitaire ») : 368,7 millions d'euros, diminution de 7,9 % de BP à BP.
- **Taux d'épargne brute** : 16,6 % contre 19,6 % au BP 2022.
- **Epargne nette** : 225,3 millions d'euros, en baisse de 16,4 %.

d) Les autorisations d'engagement et de programme ouvertes au BP 2023

Le BP 2023 prévoit l'inscription d'autorisations d'engagement pour un montant de 1,261 Md€, en hausse de 12,8 % par rapport au BP 2022, et d'autorisations de programme pour un montant de 914,2 millions d'euros, en hausse de 15,3 %.

B. UNE NOUVEAUTE EN 2023: LA PRESENTATION « BUDGET VERT »

Le budget vert régional évalue les dépenses de la Région liées à ses différentes compétences, au regard de leur impact sur l'environnement.

L'analyse a porté sur les autorisations de programme et d'engagement.

Il s'agit d'une auto-évaluation, conçue sur le modèle de la méthodologie établie par l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) et la CDC Biodiversité. Chaque programme a été classé selon des critères suivants, inspirés des critères européens :

- Très favorable : impact favorable direct sur les enjeux
- Favorable sous conditions : impact favorable indirect sur les enjeux
- Neutre : sans impact significatif sur les enjeux
- A améliorer : contribue à accentuer la pression climatique
- Indéfini / analyse à approfondir : non classable en l'état en raison du manque d'informations ou de données

Les résultats de cette classification figurent en annexe.

2. COMMENTAIRE ET AVIS DU CESER

A. SUR LE RAPPORT DE PRESENTATION

Le CESER a relevé un réel progrès dans le rapport de présentation, et apprécie particulièrement l'apparition d'un tableau comparatif entre les données du présent budget et celle du budget de N-1, ainsi que des informations relatives aux crédits de paiement et aux provisions. Il encourage donc la Région à poursuivre son effort pour une meilleure lisibilité de son budget par les citoyens. Il souhaiterait avoir, en complément :

- Un tableau récapitulatif, permettant de présenter le budget et l'action régionale sous l'angle des nombreux dispositifs d'intervention - plans de relance européen, plan de relance national, plan de relance régional, contrat de plan Etat-Région, les fonds européens ...-, leur imbrication et leur complémentarité avec les ressources provenant en propre de la Région ;
- Un tableau plus détaillé de la gestion du stock d'AP par politique et/ou par programme, afin de distinguer les ratios de couverture, qui semblent très disparates d'une politique à l'autre. Les éléments fournis lors du Compte Administratif sont globalisés et ne permettent pas d'apprécier et d'analyser de manière plus fine ces données.
- Une comparaison des données du BP présenté avec les données consolidées du BP précédent, c'est-à-dire en incluant les évolutions intervenues au budget supplémentaire et aux décisions modificatives, et qui peuvent modifier les grandes masses, parfois de manière significative.

B. SUR LA NOTION DE BUDGET VERT

Le CESER prend acte de la mise en œuvre de la notion de « budget vert », ainsi que son rôle de pilote, reconnu par l'Etat et par les autres collectivités.

Si la démarche est vertueuse, le CESER souligne néanmoins que la méthode retenue fournit une vision trop globale, et ne reflète pas suffisamment les évolutions budgétaires en diminution sur certains postes, par exemple sur la contribution à la biodiversité « mer » et sur la transition énergétique des territoires.

Le CESER sollicitera une présentation plus approfondie par la Région de la méthodologie utilisée pour construire son auto-évaluation, ainsi que des mesures envisagées pour en atténuer le risque d'arbitraire, inhérent au démarrage de cette nouvelle approche.

Le CESER aurait apprécié d'être associé par la Région, à la construction de la méthodologie, et demande à être impliqué dans l'évaluation, le suivi et l'amélioration du processus.

Enfin, le CESER suggère à la Région de décliner cette approche à d'autres sujets, tels que, par exemple, les sujets sociaux et sociétaux comme la lutte contre les violences faites aux femmes, ou la simplification de la relation à l'usager.

C. SUR LES ELEMENTS BUDGETAIRES

L'inflation qui touche tous les niveaux de la société civile, entreprises comme particuliers, devrait toutefois générer mécaniquement une hausse des recettes de TVA, qui, rappelons-le, est une recette très corrélée au niveau des prix à la consommation, et qui constitue désormais plus de la moitié (54%) des ressources de fonctionnement de la Région. Ainsi, cela devrait permettre de faire face, au moins pour partie, à l'augmentation des dépenses, entre autres, sur le poste du coût des énergies dans les lycées et les transports régionaux (rail et autocars routiers notamment), ainsi que sur l'augmentation mécanique du poids de la masse salariale (GVT et point d'indice entre autres).

Toutefois, pour les recettes de TVA, le CESER souligne qu'il s'agit d'un phénomène conjoncturel avec le risque d'une baisse de la consommation liée à l'inflation dans les mois à venir, réduisant ce produit.

D. SUR LE STOCK D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

Le stock d'AP de la Région est en hausse, tandis que le CESER avait fait le constat, lors de l'examen du compte administratif 2021, de la dégradation du ratio de couverture, qui traduisait déjà la difficulté (relative pour l'instant) pour la Région de mener à terme des projets pluriannuels dans des temps « raisonnables ».

Si le niveau du stock d'AP continue de croître, seule une augmentation conséquente des crédits de paiement permettra de maintenir ou d'améliorer ce ratio de couverture.

Le CESER s'interroge sur les moyens d'y parvenir sans accroître le niveau d'endettement.

E. SUR L'ÉVALUATION

Le CESER regrette de ne pas trouver dans ce budget une ligne de dépenses dédiée spécifiquement à l'évaluation des politiques régionales, qui concrétiserait la démarche initiée au début de l'année 2022 entre la Région et le CESER.

F. SUR LES POLITIQUES SECTORIELLES TERRITORIALES

Commission Aménagement et Développement des Territoires et du Massif, Foncier, Habitat, Logement

La politique de la Région sur les thématiques de la commission Aménagement et développement des Territoires et du Massif, Foncier, Habitat, Logement du CESER se poursuit tout en affichant les priorités nécessaires à la mise en œuvre de son programme en faveur de l'environnement, de la protection de la biodiversité et des ressources naturelles. On note toutefois que globalement le budget est réduit de 9 % ce qui va impacter l'action de la Région. La commission remarque une diminution progressive des budgets affectés aux territoires et craint que ces baisses n'entament la dynamique sur ces espaces.

Les mesures prises en faveur des communes doivent prioriser des actions en faveur de l'environnement et celles des territoires doivent se décliner en six axes prioritaires. Cependant, comme le CESER l'a indiqué dans son avis sur l'avenir et l'adaptation des stations de montagne,

adopté en octobre 2022, il est important pour les petites communes et les petits territoires de pouvoir bénéficier d'une aide régionale au montage de projet afin de capter des crédits d'investissement nécessaires.

La Région, au-delà des actions menées sur des communes et des territoires de projet, doit s'assurer de l'équité territoriale afin d'apporter les mêmes prestations de service à l'ensemble de sa population, notamment en matière de connexion internet et téléphonique, d'accès à une alimentation saine et de proximité, aux soins, à la formation, à l'emploi, aux transports. L'évaluation de ses politiques doit permettre d'améliorer et de corriger ses interventions pour permettre à l'ensemble de son territoire d'améliorer le cadre de vie et l'emploi des habitants.

Commission Emploi, Développement Economique Régional

Le volet du budget primitif 2023 relevant de la direction du Développement et du Financement des entreprises se signale par une relative stabilité en matière d'autorisations d'engagement et de programme (malgré une légère baisse) mais aussi par un net accroissement en matière de crédits de paiement en investissement (de 40 millions d'euros en 2022 à 53,3 millions d'euros en 2023).

Ce budget s'inscrit dans la continuité des axes définis par le nouveau schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et confirmés par les orientations budgétaires 2023, comme le soutien aux filières stratégiques et aux opérations d'intérêt régional (OIR), à l'"industrie du futur" ou encore à l'artisanat et au commerce. Il accorde une importance nouvelle à l'enjeu de la cybersécurité. Les deux principaux programmes que sont ceux dédiés à l'implantation et à l'ancrage d'entreprises et à l'ingénierie financière voient leurs autorisations confirmées à l'identique.

Plus globalement, l'accent est clairement mis sur la transition écologique et l'innovation. La commission salue l'engagement en faveur d'un budget "100% vert" mais souligne la nécessité d'être vigilant afin de ne pas priver de soutien régional des entreprises dont la transition ne peut s'accomplir que sur le temps long, et de concilier l'ambition écologique avec la prise en compte des enjeux sociaux.

Commission Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

La commission prend acte des éléments du BP 2023. Elle note avec intérêt l'augmentation des crédits en section fonctionnement de près de plus de **+ 13%** essentiellement due à l'enveloppe consacrée à la cybersécurité.

Elle relève positivement la forte augmentation du programme E 303 du réseau régional à l'innovation consacré en particulier aux structures d'accompagnement à l'innovation HCPER permettant l'accueil et le financement de chaires industrielles.

En revanche, la commission alerte sur l'impact que pourra entraîner le taux d'inflation élevé sur notamment la réduction du périmètre des projets financés dans le cadre des appels à projet recherche.

Enfin, elle réitère son souhait pour que la Région assure un déploiement optimal du réseau 4 G, 4G+ et fibre sur l'ensemble du territoire régional avec une vigilance accrue au regard des annonces de l'opérateur historique sur le démantèlement du réseau cuivre et de l'ADSL.

Commission Relations Internationales, Europe et Euro-Région

La Commission Relations Internationales, Europe et Euro-Région prend acte de l'ambition de captation des fonds européens 2021-2027 de la Région et de sa volonté affichée d'en doubler l'apport pour arriver à 10 milliards à l'horizon 2030 pour le territoire régional.

En ce qui concerne le « Fonds de Transition Juste » de 142M€, nous regrettons que seul le département des Bouches-du-Rhône ait été identifié comme éligible à ce dispositif. La commission note la volonté de la région d'organiser des réunions territoriales pour mieux expliquer l'objectif de ce fonds.

L'ambition verte est une excellente mesure, cependant la dimension socialement responsable pourrait être plus présente dans le document budgétaire.

Nous saluons la position de la Région qui est devenue officiellement autorité de gestion du programme Interreg Euro-MED 2021-2027 à la suite de l'approbation officielle par la Commission européenne.

Nous partageons avec la Région l'importance accordée à la diplomatie territoriale, la commission fait le choix d'orienter ses travaux en ce sens. En outre, c'est une thématique d'importance dont nous reconnaissons l'intérêt stratégique en matière d'opportunité de croissance pour les entreprises de notre territoire.

Il est proposé à l'exécutif régional que la commission puisse être informée de l'avancée du fonds européen. Par ailleurs, dans le cadre du financement européen, les conseillers se sont interrogés sur la part globale du financement régionale destinée à permettre aux financements européens d'abonder dans le montage financier des projets engagés sur le territoire.

Commission Culture, Patrimoine culturel

Avec des montants pour 2023 de 20 M€ en Autorisations de programme (investissement) et 42 M€ en autorisations d'engagement (fonctionnement), la commission se satisfait de voir que le budget 2023 de la culture a été « sanctuarisé », malgré un contexte de dépenses impactées négativement par la forte inflation en lien avec l'augmentation du coût des énergies. La Région affiche ainsi la poursuite de son soutien actif à la filière culturelle, avec notamment le renforcement des aides aux résidences d'artistes, et la prise en charge à partir de cette année par la Direction de la Culture, des actions d'éducation artistique et culturelle pour les lycéens. La commission fait part de son inquiétude relative au contexte inflationniste, qui pourrait conduire à nuancer la sanctuarisation du budget, et impacter à la baisse le niveau des aides régionales qui pourront être versées.

Après le projet d'envergure de la reconstitution de la grotte Cosquer à la Villa Méditerranée, qui a ouvert ses portes au public à Marseille en juin 2022, la Région annonce son projet de créer une Cité Méditerranéenne du Cinéma à Marseille, dans le cadre du plan « Marseille en Grand ». La commission culture du CESER a démarré une étude sur ce projet, dans le cadre d'une autosaisine, afin d'apporter à la Région des informations supplémentaires recueillies auprès des différents acteurs concernés, afin d'optimiser le succès de cette future structure .

La commission constate la volonté forte de la Région de préparer sur son territoire un futur ambitieux en matière de culture.

Commission Tourisme

Dans le domaine de la politique touristique, le budget primitif 2023 prévoit une forte hausse globale des dépenses d'investissement, avec notamment le quasi-doublement des crédits de paiement correspondants (de 4,9 millions d'euros en 2022 à 9,1 millions d'euros en 2023).

Conformément aux axes prévus par le rapport d'orientations budgétaires et reformulés dans le schéma régional de développement touristique et des loisirs (SRDTL) 2023-2028, le budget primitif 2023 souligne une volonté claire d'accompagner la transition écologique ainsi que la montée en gamme du secteur touristique régional par cet effort notable d'investissement : les programmes "Tourisme durable" et "Performance des entreprises" voient notamment dans ce cadre leurs crédits de paiement augmenter respectivement de 91% et de 135%.

Les autorisations d'engagement prévues pour le programme "Grands événements" et les dépenses d'investissement en lien avec le programme "Innovation" observent des réductions pour raisons techniques du fait de la réorganisation des structures concernées.

Commission Transports Publics Régionaux et Ecomobilité

La politique régionale en matière de transport s'oriente de manière à proposer des solutions attractives pour faciliter la mobilité des personnes notamment en augmentant l'offre et le cadencement sur certaines lignes métropolitaines, tout en prenant en compte la nécessité d'avoir des moyens de transport moins polluants et adaptés.

En tant qu'Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) au niveau régional, la Région doit poursuivre sa réflexion avec les autres AOM pour offrir des parcours sans ruptures sur l'ensemble de son territoire. Les territoires ruraux et de montagne ont des besoins de desserte différents de la frange côtière et de la vallée du Rhône qu'il convient de prendre en compte notamment en périodes hivernale et estivale (cf. avis du CESER sur l'amélioration de la desserte des vallées alpines de décembre 2021).

Pour continuer dans sa politique de report modal de la voiture individuelle vers les transports collectifs, la Région pourrait s'intéresser aux lignes ferroviaires existantes et non ouvertes au transport de voyageurs (Cheval Blanc-Manosque, Aix-Rognac, Gardanne-Carnoules) comme elle l'a fait par le passé.

La mobilité concerne aussi le transport de marchandises et la Région doit être vigilante pour faciliter et développer la logistique maritime, fluviale et ferroviaire dans un objectif de diminuer le transport routier longue distance.

La Région doit veiller à prendre en compte l'ensemble des moyens de transport, des besoins de la société et des entreprises, pour apporter, avec l'Etat et les collectivités locales, des solutions adaptées sur chaque territoire.

Commission Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral

La politique régionale agricole et forestière s'inscrit dans la continuité avec, toutefois, une volonté de mieux faire connaître les filières de production auprès des consommateurs, de prendre en compte le changement climatique et la protection de la biodiversité.

Il est regrettable que le budget consacré à la mer, fondé sur les affectations de 2022, soit en légère diminution alors que la protection de la biodiversité, la préservation du trait de côte ou encore la structuration et le développement de la filière pêche et aquaculture sont des sujets à considérer pour conserver le caractère attractif et la culture de notre région (cf. avis du CESER sur le développement des filières liées à l'exploitation des ressources biologiques marines d'octobre 2022).

La commission espère que le rôle de la Région en tant que responsable de la gestion de la dotation jeunes agriculteurs, associé à une politique foncière vont permettre de maintenir voire développer les installations et les surfaces agricoles. La formation et la revalorisation des métiers de l'agriculture et de la mariculture sont essentielles pour rendre ces dispositifs efficaces et attractifs.

La forêt est un enjeu important dans notre région, très boisée. Les moyens déployés pour enrayer les feux de forêt devraient s'accompagner de mesures plus importantes de protection des espaces boisés et de garrigues. Peut-être faudrait-il repenser la gestion et actualiser la réglementation de ces espaces pour réduire la vulnérabilité de nos forêts ?

Commission Développement Soutenable, Environnement, Energie et Climat

La commission développement soutenable, environnement, énergie et climat relève avec intérêt l'actualité importante de Provence-Alpes-Côte d'azur en matière de préservation de notre environnement. Les membres de la commission notent l'engagement de la Région à construire un budget « 100% climat positif » prenant en compte les enjeux climatiques. La Région annonce que ses dépenses au titre des politiques publiques seront dorénavant autoévaluées et critérisées dans le cadre de ce budget vert. A cet égard, il est indiqué que les deux tiers des sommes engagées dans ce budget vert sont évalués comme favorables ou très favorables à la sauvegarde de notre environnement. La commission espère que cette évaluation sera clairement indiquée pour chacune des lignes budgétaires concernées. De plus, la commission souhaiterait que la grille de lecture qui a servi à la Région pour ainsi s'autoévaluer ligne après ligne soit d'ores et déjà rendue publique. L'objectif serait alors d'en permettre la critique en vue d'une suite efficace, positive et constructive. L'exercice 2023 pourrait être expérimentale avant un exercice 2024 impliquant de facto le CESER.

La commission relève la signature récente du protocole avec l'Etat faisant de notre territoire régional un site pilote en matière de planification écologique.

A la suite de cette annonce, la commission serait intéressée d'être associée à cette nouvelle ambition écologique en matière d'élaboration mais aussi d'évaluation des politiques publiques construites avec la volonté de réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement.

Dans le catalogue de mesures en faveur de la préservation de notre environnement, la commission est sensible à l'action en direction de la biodiversité avec notamment la création d'un 10^e parc naturel régional dans le massif des maures qui s'ajoute à la création de la

première réserve marine régionale. Un sujet que la commission connaît parfaitement du fait de son avis sur la biodiversité qu'elle vient de faire adopter. A partir du 1er janvier 2023, la Région devient responsable du pilotage et de l'animation de la mise en œuvre de Natura 2000, la commission serait intéressée de connaître le plan prévisionnel d'action de la région en la matière.

La commission engage actuellement une réflexion sur la stratégie régionale en matière d'énergie renouvelable et décarbonée. Ainsi, la mise en place du plan hydrogène, la gestion par délégation du fait de la loi 3DS d'une partie des fonds de l'ADEME, la déclinaison régionale de loi relative à l'augmentation de la production des énergies régionales sont autant de sujets que la commission aimerait développer à l'occasion d'une audition avec les services concernés de la région.

Commission Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux

En accord avec l'ambition globale pour ce BP 2023 d'un « budget vert », la Région annonce qu'elle entend poursuivre son action de valorisation du patrimoine bâti des lycées, avec le déploiement d'installations d'énergies renouvelables - au 1^{er} rang desquelles les panneaux photovoltaïques - sur les surfaces de toitures des lycées. Si l'on peut se réjouir de ces initiatives « vertes », en particulier dans le contexte actuel de tensions sur les énergies, la commission s'inquiète de l'absence de données relatives au potentiel de production de ces installations, à leur rendement, à leur capacité à répondre directement (autoconsommation) ou indirectement (revente de l'énergie), au regard des coûts d'installation supportés par la collectivité.

Ce budget 2023 a inscrit un montant de 90 M€ supplémentaires en AE et en crédits de paiement, pour financer les dotations exceptionnelles versées aux lycées, en raison de l'explosion des prix des énergies. La commission s'inquiète des choix ou arbitrages qui devront forcément être décidés pour absorber cet important surcoût, avec le risque de voir apparaître une dégradation des moyens attribués aux autres besoins des établissements, tels que l'entretien et la maintenance des bâtiments.

La commission regrette l'absence de mise en perspective de l'évolution démographique de population lycéenne régionale, au regard des projets de construction ou d'augmentation de la capacité d'accueil des établissements. L'ambition de la Région dans ces domaines pourrait être révisée et optimisée.

Enfin, la commission rappelle son attachement à la mise en accessibilité de l'ensemble des lycées régionaux.

Commission Formation Professionnelle et Apprentissage

Pour 2023, les dépenses de fonctionnement constituent de nouveau l'essentiel des dépenses prévues au titre du budget primitif concernant la direction de l'Emploi, de la Formation et de l'Information sur les métiers (respectivement 97% des autorisations et 93% des crédits totaux). Concernant l'investissement, dans un contexte d'autorisations constantes, les crédits de paiement bénéficient certes d'une hausse de 14%, mais qu'il faut observer à l'aune de plusieurs exercices successifs.

Conformément aux orientations budgétaires pour 2023, un accent est porté sur les établissements sanitaires – et notamment leur modernisation, avec une hausse de plus de 50% des crédits de paiement en investissement correspondants –, le partenariat renforcé avec Pôle Emploi ou les Écoles de la 2^{ème} Chance. Des augmentations sont également budgétées concernant les aides individuelles à la formation, les formations paramédicales et de sage-femmes ou l'action en faveur de l'emploi.

La hausse du coût de l'énergie ou encore la fin du plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC) ont toutefois conduit à opérer plusieurs réductions calculées, tandis que les dépenses relatives au programme régional de formation et de qualification ont fait l'objet d'une volonté de rationalisation afin de concrétiser la revalorisation de 4% de la rémunération des stagiaires annoncée dans les orientations budgétaires. Une vigilance est à porter au préfinancement de la mise en œuvre de la commande publique afin de garantir les conditions de qualité et d'expertise nécessaires à sa réalisation.

Commission Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services Publics

Au titre des nouveaux engagements santé pour 2023, la commission prend note de la création de nouvelles lignes de programmes concernant le « plan cancer », le « Dépistobus » et les « unités médicales mobiles » dédiés aux territoires sous dotés.

La commission soutient cet engagement renouvelé et le renforcement des mesures liées à la lutte contre les déserts médicaux. Par-delà ces nouvelles mesures, la commission considère que La Région devrait pouvoir accompagner les personnes dont l'accès aux médecins spécialistes et aux dentistes devient chaque jour plus difficile. Cet accompagnement pourrait se faire en partenariat avec l'ARS, voire par la mise en ligne d'un portail numérique dédié. Elle note aussi avec intérêt une prise en charge plus soutenue de la question du vieillissement.

S'agissant des Maisons Régionales de Santé (MRS) comme des Centres de santé, elle sera attentive au respect des objectifs et cahiers des charges qui leur ont été assignés (Pluridisciplinarité, information en santé, prévention). Elle renouvelle sa demande pour que lui soient transmis des bilans d'étape pour l'ensemble des programmes pluriannuels.

S'agissant de la solidarité, elle relève avec satisfaction le quasi-maintien des financements en direction de certaines opérations indispensables pour la cohésion sociale.

Elle prend acte des explications apportées par l'élue sur les baisses voire suppression de certains programmes comme les « tickets resto étudiants » délivrés en 2022 dans un contexte de crise sanitaire.

Enfin la commission accueille favorablement :

- L'augmentation des financements d'opérations liés à la lutte contre la précarité,
- La poursuite des politiques publiques en direction des jeunes,
- Le renforcement de la lutte contre le harcèlement scolaire. L'annonce relative à la mise place de formations à destination des agents régionaux des lycées (ARL) dans les lycées.
- La reconduction des financements pour la convention Justice-Région.

Commission Sport, Jeunesse et Vie associative

Nous prenons acte de l'importance du budget de la Région lié au climat d'autant que nous avons conscience de l'importance de l'impact sur les populations de notre territoire notamment en termes de précarité.

La commission Sport Jeunesse et Vie associative qui a rédigé un avis sur la place des associations a une parfaite connaissance de la situation dans les territoires et de l'implication du monde associatif face aux conséquences du dérèglement climatique. Le monde associatif s'engage tous les jours dans de nombreux domaines auprès de tous les publics et est indispensable dans nos territoires. La commission est de fait sensible au soutien dans les structures d'accompagnement social de proximité qui est réaffirmé dans le budget primitif 2023 par la Région. Elles font face à des publics en situation de grande précarité et ont effectivement besoin de stabilité notamment dans les effectifs des bénévoles qui leur permettent de fonctionner.

Le contexte de forte inflation notamment de la hausse des prix de l'énergie va pénaliser également les structures associatives dans leur fonctionnement. La commission souhaiterait que la Région mette en place un mécanisme d'actualisation des aides et subventions accordées en fonction des impacts causés par cette hausse.

Nous relevons la volonté de la Région de « *soutenir le pouvoir d'achat de ses habitants.* » en atténuant les conséquences de cette hausse très forte du coût de l'énergie. La Région annonce qu'elle « *interviendra au plus près des territoires et des habitants, autour de deux volets que sont l'aide alimentaire et l'accompagnement social.* ». De plus, La volonté de lutter contre la précarité avec notamment la création des maisons régionales des femmes est une bonne annonce.

Il est par ailleurs indiqué que la Région veut consolider le dispositif des éco-ambassadeurs « *en favorisant l'engagement citoyen des jeunes lycéens.* ». Le sujet de l'engagement des jeunes avec la promotion de « *l'engagement, de l'apprentissage de la citoyenneté et de l'autonomie des jeunes, notamment avec le Parlement régional de la jeunesse* » est un sujet central et d'actualité pour la commission sport jeunesse vie associative qui fait le choix de porter sa réflexion sur les différentes formes d'engagement de la jeunesse dans son futur avis.

En matière sportive, la Région SUD prépare la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques, la commission souhaite rappeler à cette occasion la récente rédaction d'un avis sur l'activité physique et sportive pour tous qui préconise de nombreuses mesures en ce domaine.

CONCLUSION

Le CESER s'interroge, dans un contexte qui reste tendu - poursuite de la pandémie du COVID19, conflit Russo Ukrainien, crise de l'énergie - sur les choix stratégiques qui seront faits par la Région pour répondre aux ambitions annoncées lors du démarrage en 2022 du mandat de l'actuel exécutif, avec notamment le maintien d'un haut niveau d'investissement et l'amélioration des indicateurs budgétaires.

En effet, ce budget 2023, tel qu'il est présenté, ne fournit pas d'indications ou d'explications sur les choix et arbitrages inévitables qui seront opérés pour pouvoir absorber l'augmentation contrainte des dépenses, liées pour une grande part aux coûts des énergies, et donc hors politiques nouvelles.

Les mesures en faveur de l'environnement et du climat devraient être construites en lien avec des objectifs d'amélioration des conditions de vie des habitants, impliquant notamment l'arbitrage en faveur de mesures liées aux deux problématiques de notre territoire : le vieillissement de la population et le taux de pauvreté, qui sont dans notre région bien supérieurs à la moyenne nationale.

Le CESER renouvelle son souhait de contribuer à l'évaluation des politiques régionales, ainsi que le prévoit la loi Notre.

Enfin, le CESER a relevé le caractère optimiste et volontariste de l'exécutif régional, qui dans une conjoncture difficile, cherche à maintenir le cap qui a été fixé.

ANNEXES

Annexe 1

Dépenses par politiques publiques régionales du BP 2023

	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CPF	AP	CPI
Transports mobilité et grands équipements	552.5 M	548.6 M	250.0 M	250.0 M
Aménagement du territoire et développement durable	38.6 M	34.9 M	156.4 M	113.3 M
Economie emploi formation innovation et international	329.3 M	317.9 M	91.1 M	110.0 M
Architecture Culture Education Jeunesse	266.7 M	250.6 M	207.8 M	211.8 M
Europe et coopération méditerranéenne	32.2 M	23.7 M	174.3 M	156.4 M
Sécurités	7.0 M	7.0 M	10.0 M	7.0 M
Connaissance planification transversalité	1.8 M	1.5 M	0.6 M	0.7 M
TOTAL	1 228.0 M	1 184.2 M	890.2 M	849.1 M

Annexe 2

Résultats de la classification « Budget Vert » du BP 2023

Politiques publiques régionales	BP 2023 en M€	Part du total
Très favorable	775.7	36.6%
Favorable sous conditions	435.1	20.5%
Neutre	547.1	25.8%
A améliorer	11.6	0.5%
Indéfini / analyse à approfondir	348.7	16.5%
Montant total	2 118.2	100.0%

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} Collège

Intervention de Thierry BION

2^{ème} Collège

Intervention de Patricia TEJAS au nom du groupe CGT, FSU et Solidaires

Intervention de Didier SERNA, au nom du groupe CFDT

3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Intervention de Jean TICORY au nom des mandataires de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)

Intervention de Yannick GALLIEN au nom des 3^{ème} et 4^{ème} collèges

Intervention de Thierry BION au nom du 1er collège

Un budget 100% climat, premier budget vert d'Europe, le Budget primitif 2023 présenté par l'exécutif de la Région traduit l'engagement de la collectivité de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique tout en sauvegardant une croissance économique raisonnable.

Il s'inscrit dans la continuité du Plan climat « une COP d'avance » de la précédente mandature, en amplifiant les ambitions.

Cette démarche s'inscrit en droite ligne des exigences européennes sur l'enjeu climatique. Sa traduction française s'est concrétisée par une convention signée avec l'Etat le 14 novembre 2022 dans le cadre du programme « France verte » qui désigne la Région pilote, avec notamment :

- la décarbonation de l'industrie et des moyens de transport ;
- la production d'énergies renouvelables avec une accélération de l'éolien en mer ;
- la rénovation des bâtiments ;
- la protection des forêts ;
- la réduction de la pollution portuaire et celle de l'artificialisation du foncier ;
- la préservation de la ressource en eau.

Enfin, la Région annonce dans sa politique budgétaire pour 2023, son engagement dans une démarche de « transformation majeure », pour une administration plus réactive, plus efficiente, connectée aux réalités et demandes de ses publics et de ses usagers.

Le 1^{er} collège est satisfait de cette intention et insiste sur la simplification des procédures mainte fois affirmé sans résultat probant. Il apprécie une première auto-évaluation environnementale et compte sur son évolution in fine vers la contribution à l'évaluation des politiques publiques par le CESER

Ce Budget primitif 2023, s'inscrit dans la continuité de budgets précédents tout en intégrant la forte hausse de l'inflation de l'énergie. Cela se traduit en chiffre de BP à BP par :

- Pour le fonctionnement une hausse de 8,8 % en recettes (TVA) ; une hausse de 13,3 % en dépenses ;
- Pour l'investissement, hors emprunt, une hausse de +60,9 % en recettes ; et une hausse +29,8 % hors emprunt en dépenses ;

Le 1^{er} collège apprécie la hausse de 199,5 M€ des dépenses d'investissement principalement consacrées pour 55,2 M€ aux transports, pour 42,6 M€ aux lycées et pour 78,4 M€ aux fonds européens. Il est réservé sur le fonctionnement : les dépenses croissent plus vite que les recettes.

Malgré un emprunt d'équilibre de 374,5 M€, l'encours de la dette, hors crédits-bails, s'accroît faiblement et atteindrait 7,9 années de remboursement en fin d'exercice, acceptable compte tenu des circonstances.

En termes de politique de soutien à la croissance économique, le 1^{er} collège apprécie :

- La mise en œuvre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) portant les orientations stratégiques en matière d'économie pour l'ensemble du territoire régional
- La nouvelle stratégie de financement et d'accompagnement des entreprises dans leurs transitions écologique et numérique, des programmes « Coach Digital » et « CEDRE » (budget doublé).
- La sensibilisation des entreprises en matière de cybersécurité par la mise en place d'un guichet d'information et des mesures ciblées qui restent à préciser.
- Le soutien aux pôles de compétitivité en matière d'innovation.
- La mise en œuvre du fond régional « Terra Nea », permettant de financer les infrastructures de la transition énergétique et écologique : décarbonation, adaptabilité du territoire à la relocalisation industrielle, financement des PME et des ETI pour la transition environnementale. Doté de 17 M€ par la Région, l'ambition est d'atteindre prochainement la levée à terme de 100 M€ avec divers partenaires notamment privés.
- La poursuite de la politique régionale de soutien à l'artisanat et au commerce, repensée et renforcée, avec la mise en œuvre du programme « Zéro rideau fermé », permettant de concourir à la redynamisation des centres-villes.
- La formation aux emplois de demain et la réduction des tensions de recrutement dans presque toutes les filières, par la mise en place du contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) permettant d'adapter les formations à l'évolution des besoins en compétences des secteurs et des bassins d'emploi.

Au vu de l'ensemble des engagements de la Région relevé dans l'avis du CESER, **le 1er collègue** votera cet avis sur Budget principal - Budget primitif 2023.

Intervention de Patricia TEJAS au nom du groupe CGT FSU Solidaires (Collège 2)

Le budget de la collectivité régionale comme ceux de toutes les collectivités et des habitants est fortement impacté par les conséquences de la flambée des prix de l'énergie et plus largement par l'inflation galopante.

Ces hausses ne sont pas seulement conjoncturelles, liées à la guerre en Ukraine, mais structurelles. Jusqu'en 2010 et la libéralisation des marchés de l'énergie, le prix de l'électricité était calculé en fonction des coûts comptable d'EDF. Avec l'arrivée de nouveaux opérateurs n'ayant pas d'outils de production, de nouvelles méthodes de calcul des prix ont été mises en place avec pour conséquences une explosion des prix ... Aujourd'hui, ce qui est payé n'est plus un coût technique de production et de transport mais un coût de marché. C'est le bilan de l'ouverture du marché à la concurrence que chacun d'entre nous paye aujourd'hui et que les collectivités subissent de plein fouet.

Ce budget primitif affiche une volonté de verdir les politiques régionales. On pourrait s'en féliciter s'il s'agissait d'une réelle prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques et pas seulement un « green washing » relevant avant tout d'un effet de communication et surfant simplement sur une opinion publique majoritairement acquise à cette cause.

Malheureusement, il ne suffit pas de classer les lignes budgétaires en fonction de leur impact sur le climat, il faut que les dépenses soient en cohérence avec cet affichage. Or, la lecture du Budget primitif laisse interrogatif. Le budget de fonctionnement « Biodiversité/mer » diminue de 14%, celui pour la transition énergétique des territoires de 15%, le financement du photovoltaïque de plus de 13%. Dans le même temps, 1,2 millions d'euros sont utilisés pour financer l'équipement des ferrys dans l'objectif « Zéro fumée à quai ». L'argent public sert de fait à financer ce qui devrait relever d'une obligation de la part des compagnies en matière de réduction des pollutions qu'elles émettent ...

Ce budget est également, une nouvelle fois, marqué par le refus de prendre en compte les besoins sociaux de la population et ne porte aucun critère socialement responsable.

Ainsi, le budget « Jeunesse » baisse globalement de 8,6%, les aides individuelles aux lycéens de 3,2%, celui sur la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle de 19%, le budget « Solidarité » est en diminution de 39% en investissement et de 8% en fonctionnement, disparition de la ligne budgétaire consacrée aux tickets restaurants pour les étudiants, diminution également de la ligne budgétaire consacrée à la lutte contre la précarité...

Enfin, alors que la Formation Professionnelle, dans le contexte économique et social actuel, devrait être au cœur de toutes les politiques publiques, le budget consacré au Plan régional de Formation diminue de 13%, celui de l'orientation de 7,1%.

Dans le même temps, les Budgets Communication, partenariats, promotions sont en augmentation et les investissements consacrés aux aides aux développement des entreprises progressent de 33% !!

On voit bien où sont les réelles priorités budgétaires de la Région sans besoin de plus de commentaires...

L'avis ayant repris certaines remarques que nous avons formulées en commission, les groupes CGT, FSU et Solidaires le voteront.

Intervention de Didier SERNA au nom du groupe CFDT (Collège 2)

Ce budget primitif est la déclinaison chiffrée des orientations budgétaires sur lesquelles nous avons donné un avis lors de notre plénière d'octobre.

Alors que nous pensions que le moment de la relance était arrivé, nous ne pouvons que constater qu'une énième crise contraint encore notre économie.

La Région se retrouve de nouveau dans un exercice contraint aux arbitrages et marges de manœuvres limitées malgré des hausses de recettes de taxes.

Comme le souligne l'avis du CESER, la Région a dû faire face à des dépenses en hausses exponentielles du fait de l'inflation des coûts de l'énergie.

Malgré tout la Région a fait le choix d'être volontariste et de proposer un budget 100% climat.

En ce sens elle a décidé de mettre des indicateurs verts sur les 6 enjeux environnementaux qu'elle a décidé.

La CFDT approuve l'objectif recherché et comprend que nous sommes dans une mise en place de ces indicateurs qui sont donc perfectibles. Mais comme le souligne l'avis du CESER, elle ne peut que regretter une décision unilatérale de la Région.

Alors même que le CESER pointe et déplore à chaque avis le manque d'évaluation des politiques publiques, la Région aurait pu être volontariste en affichant une co-construction de ses indicateurs.

La CFDT rappelle qu'en avril 2022, la Région avait initié une démarche avec ses services pour la mise en place d'une évaluation.

Nous nous interrogeons d'ailleurs sur les moyens alloués à cette tâche dans ce budget prévisionnel.

Nous sommes en parfaite adéquation avec la demande du CESER pour être associé au suivi de ces indicateurs.

Un budget vert mais encore faudrait-il qu'il devienne vertueux.

Le groupe CFDT votera l'avis .

Intervention de Jean TICORY au nom des mandataires de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) -3^{ème} et 4^{ème} collègues

La CRESS et ses mandataires du CESER se félicitent de l'affirmation largement présente dans le budget 2023 de l'importance accordée à l'Économie Sociale et Solidaire.

L'ESS a effectivement fait la démonstration de sa capacité à proposer une alternative économique crédible et pertinente aux modes de production et d'organisation classiques, dans un certain nombre de secteurs d'activité.

Le caractère volontariste de l'action de La Région doit permettre d'enregistrer des avancées significatives en la matière.

Ce contexte amène les mandataires CRESS à un focus sur 3 questions dont la prise en compte peut contribuer à mieux traduire les ambitions affirmées dans le budget :

■ Le tissu associatif constitue une composante essentielle de l'univers de l'ESS. Le contexte actuel est porteur d'impacts négatifs liés à la situation économique générale et à sa composante inflation notamment. Il doit amener à une réflexion sur les conditions dans lesquelles les effets de l'inflation peuvent être pris en compte. Dans le même esprit, la question des conditions de mise en oeuvre des subventions dans le domaine du fonctionnement des associations nous semble être posée de manière plus aiguë par le contexte actuel.

■ Le sujet de l'accès à la commande publique par les entreprises de l'ESS nous semble également devoir faire l'objet d'une attention particulière. Si son contexte législatif et réglementaire évolue favorablement, la question des outils de sa mise en oeuvre doit être abordée de manière plus pragmatique et offensive. Plus spécifiquement deux sujets doivent être adressés rapidement. Premièrement, la méthode de croisement entre les besoins des donneurs d'ordre et l'offre des entreprises de l'ESS doit être structurée, les questions de veille marché doivent être résolues et la CRESS souhaite jouer un rôle actif dans la mise en oeuvre des outils dédiés, Deuxièmement, nous considérons que, sans des mesures de préfinancement de la commande publique, une large partie des intentions affichées resteront sans lendemain. Dans ce domaine également, la CRESS souhaite faire part de propositions dont elle souhaite être un acteur important.

■ Nous notons avec une grande satisfaction le choix de l'orientation 100% climat pour le nouveau budget. Nous souhaitons que cette orientation se traduise par des échanges dans la construction de cette trajectoire budgétaire nouvelle auxquels bien entendu, les structures de l'ESS les plus sensibles à ces problématiques souhaitent être associées. Nous considérons que différents travaux déjà disponibles, notamment menée par le GREC, où d'autres structures proches de la Région doivent être utilisés. La mise à contribution de ces organismes à partir des besoins et thèmes qui pourront être exprimés par les acteurs économiques dont ceux de l'ESS doit faire l'objet d'une formalisation et d'une mise en oeuvre dans des conditions de simplicité et de flexibilité cohérentes avec l'importance des objectifs. Nous attirons l'attention sur le fait de pouvoir concilier l'ambition écologique avec la prise en compte des enjeux sociaux.

Les mandataires CRESS voteront l'avis.

Intervention de Yannick GALLIEN au nom des 3ème et 4ème collèges

À la suite de la présentation du budget à la commission Finances et à l'instar de l'ensemble des commissions , nous saluons l'amélioration de lisibilité des documents qui va dans le sens de nos attentes exprimées de nombreuses fois ; Nous avons cependant convenu avec l'élu Vice-Président de la Région en charge des Finances que ce travail d'amélioration devait être poursuivi avec notamment la réalisation de deux ou trois tableaux de synthèse pouvant permettre une comparaison des masses financières sur 3 ans pour les 2 documents centraux que sont le budget et le compte administratif .

Nous saluons par ailleurs la démarche entreprise pour flécher le budget vers un objectif 100% climat et vert ! Ainsi il est nécessaire que la grille de lecture qui a servi à la Région pour s'autoévaluer ligne après ligne soit rendue publique et que le CESER soit impliqué dans ce travail de suivi et d'évaluation . nous attirons cependant l'attention de La Région sur le nécessaire intérêt de concilier ambition écologique et prise en compte des intérêts sociaux. Il nous paraît aussi essentiel que le CESER puisse être associé aux démarches d'évaluation des objectifs annoncés dans ces domaines .

Nous comprenons parfaitement les contraintes de la situation et du contexte actuel dans l'élaboration d'un budget : conséquences des dépenses de la crise Covid , taux d'inflation élevé avec coût de l'énergie extrêmement en hausse impactant la gestion des lycées ! la hausse des taux qui surenchérit la dette , la hausse des salaires , celle de la rémunération des stagiaires sont autant de dépenses supplémentaires ! Cependant nous tenons à attirer l'attention de la Région sur la nécessaire prise en compte d'une réactualisation / ré indexation du montant des subventions au service des actions sociales et environnementales menées par les associations conventionnées ; elles -mêmes étant fortement touchées par les conséquences de l' inflation et mises en danger de fonctionnement.

Par ailleurs , au vu de la dernière étude de l'INSEE , nous percevons une forte fracture sociale dans notre Région qui s'accompagne du vieillissement de la population, et qui entraînera des moyens supplémentaires au service d'une solidarité nécessaire. Dans ce cadre il serait important de connaître l'avis du Conseil Régional et les mesures anticipatrices liées à son domaine de compétences qu'il pense prendre afin de répondre aux difficultés d'une partie des jeunes pour qui se loger , se déplacer , se nourrir devient compliqué.

Renforcer la solidarité intergénérationnelle source de bien vivre et qui doit être analysée et confortée de façon plus précise pour une Région définie comme lieu où il fait bon vivre !

Affirmer des engagements envers la grande pauvreté pour rendre plus lisible l'attention apportée à ces situations difficiles ! ces engagements pouvant et devant être le soutien et l'accompagnement des associations intervenant sur ces secteurs souvent trop délaissés par les pouvoirs publics en général.

Les collèges 3 et 4 voteront l'avis



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02

Téléphone : 04 91 57 53 00

Site web: www.ceser.maregionsud.fr

Contact : ceser@maregionsud.fr